

CONDITIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME INFINIMENT BARRIÈRE

GROUPE LUCIEN BARRIÈRE, SAS au capital de 1 215 144.68 euros ayant son siège social 35 Boulevard des Capucines à Paris (75002), immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 320 050 859 met en place pour le compte des Hôtels Barrière, un programme de fidélité « INFINIMENT BARRIÈRE » dont les conditions générales d'utilisation sont précisées ci-après.

Les présentes conditions générales d'utilisation s'appliquent dans les Hôtels Barrière ayant adhéré au programme INFINIMENT BARRIÈRE (ci-après dénommé(s) « le ou les Hôtel(s) Barrière»). La liste de ces Hôtels est disponible sur demande auprès de nos services. Cette liste est susceptible d'être modifiée à tout moment. Nous vous recommandons de la consulter régulièrement.

Les Conditions Générales d'Utilisation sont disponibles sur le site internet accessible sur l'espace personnel en ligne sur www.hotelsbarriere.com et à l'accueil des Hôtels Barrière, sur demande.

Les Hôtels Barrière sont exploités par des filiales de Groupe Lucien Barrière, 35 boulevard des Capucines 75002 Paris, ou par la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes et ses filiales.

En créant son compte personnel dans l'espace personnel du site www.hotelsbarriere.com, Le Client s'inscrit au présent programme INFINIMENT BARRIERE et accepte les présentes conditions générales d'utilisation.

Le Programme de Fidélité est ouvert à tout client résidant en France ou à l'étranger, âgé de plus de 18 ans, non exclu du Programme de Fidélité dans les conditions visées à l'article 5 ci-après.

1- LES STATUTS DU PROGRAMME INFINIMENT BARRIERE

Le Programme de Fidélité INFINIMENT BARRIERE fonctionne sur la base d'une mécanique statutaire.

- Statut DECOUVERTE
- Statut INFINIMENT

Le statut DECOUVERTE est attribué à toute personne procédant à la création d'un compte personnel dans l'espace personnel du site www.hotelsbarriere.com et n'ayant réalisé aucun séjour dans un hotel Barrière dans les trois dernières années, réservé depuis le site www.hotelsbarriere.com ou auprès de notre centrale de réservation. Aucune carte n'est remise aux titulaires de ce statut.

Le Statut INFINIMENT est attribué

- Aux personnes déjà membres du programme de fidélité INFINIMENT BARRIERE à la date des présentes et activant leur compte personnel dans l'espace personnel du site www.hotelsbarriere.com.
- A toute personne possédant un compte personnel dans l'espace personnel du site www.hotelsbarriere.com et réalisant un séjour dans un Hôtel Barrière réservé depuis le site www.hotelsbarriere.com ou auprès de notre centrale de réservation,
- A toute personne procédant à la création d'un compte personnel dans l'espace personnel du site www.hotelsbarriere.com ayant réalisé au moins 1 séjour dans un Hôtel Barrière depuis moins de 3 ans réservé depuis le site www.hotelsbarriere.com ou auprès de notre centrale de réservation.

La Carte INFINIMENT BARRIERE est adressée aux titulaires du statut INFINIMENT automatiquement, par voie postale à l'adresse renseignée sur leur compte personnel dans l'espace personnel.

Les Clients bénéficiant du Statut DECOUVERTE peuvent accéder à leurs avantages dans l'espace personnel du site www.hotelsbarriere.com, à la rubrique "Mes avantages".

Ce statut permet aux titulaires de recevoir des informations ou des offres commerciales par tous moyens, à savoir, notamment, par voie électronique, postale, ou par téléphone.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le Membre bénéficie notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de demander une limitation du traitement des données à caractère personnel le concernant. Le membre a également le droit de s'opposer au traitement de ses données pour motif légitime, le droit de s'opposer au traitement de ses données à des fins de prospection commerciale ainsi que le droit de donner à Groupe Lucien Barrière des directives sur le sort de ses données après sa mort. Pour en savoir plus sur le traitement des données et sur l'ensemble des droits concernant les données personnelles, le Membre peut consulter la politique de confidentialité sur le site www.hotelsbarriere.com. Pour exercer ces droits, le Membre peut écrire à dpo@groupebarriere.com.

Les Clients bénéficiant du Statut INFINIMENT peuvent accéder à leurs avantages dans l'espace personnel du site www.hotelsbarriere.com, à la rubrique "Mes avantages".

Pour les Clients du Statut INFINIMENT, La carte INFINIMENT BARRIERE (ci-après dénommée la «Carte») est délivrée par Groupe Lucien Barrière.

Elle est destinée :

- à faire bénéficier les Titulaires de la Carte (ci-après dénommés le(s) « Membres(s) »), d'avantages permanents présentés dans le Welcome Pack et accessibles dans les Hôtels Barrière français participants, ,
- à faire bénéficier les Titulaires de la Carte, d'avantages à l'occasion de leurs visites dans les Hôtels Barrière et chez les éventuels partenaires participants au programme de fidélité (ci-après dénommé le « Programme de Fidélité »).

Le statut INFINIMENT permet également aux titulaires de recevoir des informations ou des offres commerciales par tous moyens, à savoir, notamment, par voie électronique, postale, ou par téléphone.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le Membre bénéficie notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de demander une limitation du traitement des données à caractère personnel le concernant. Le membre a également le droit de s'opposer au traitement de ses données pour motif légitime, le droit de s'opposer au traitement de ses données à des fins de prospection commerciale ainsi que le droit de donner à Groupe Lucien Barrière des directives sur le sort de ses données après sa mort. Pour en savoir plus sur le traitement des données et sur l'ensemble des droits concernant les données personnelles, le Membre peut consulter la politique de confidentialité sur le site www.hotelsbarriere.com. Pour exercer ces droits, le Membre peut écrire à dpo@groupebarriere.com.

2- LES CONDITIONS D'ADHÉSION AUX STATUTS ET AU PROGRAMME DE FIDELITE

Pour adhérer au Programme il suffit de créer son compte en remplissant un formulaire dans l'espace personnel du site www.hotelsbarriere.com, et d'accepter les présentes conditions générales d'utilisation.

En créant son compte dans l'espace personnel, le Client accède soit au statut DECOUVERTE, soit directement au statut INFINIMENT en fonction des critères exposés au 1.

Un membre du statut DECOUVERTE est automatiquement affilié au statut INFINIMENT à la réalisation de son premier séjour dans un Hôtel Barrière participant, dès lors que sa réservation est faite sur le site hotelsbarriere.com après s'être connecté avec ses identifiants ou par téléphone via notre centrale de réservation.

Il reçoit la carte INFINIMENT BARRIERE à l'adresse postale qu'il a indiquée dans son espace personnel sur l'espace personnel du site www.hotelsbarriere.com.

La Carte reste l'entière propriété de Groupe Lucien Barrière. Le Membre pourra être amené à devoir restituer la Carte dans les conditions évoquées à l'article 4 notamment ou en cas de cessation du programme de fidélité. La Carte est active tant que le Client n'y a pas renoncé expressément. Il peut exercer son droit à renonciation en s'adressant à Groupe Lucien Barrière - 35 Boulevard des Capucines - 75002 PARIS.

Dès que le Groupe Lucien Barrière sera en possession de tous les éléments nécessaires à son accession au statut INFINIMENT et après vérification de l'exactitude des informations transmises, le Client se verra adresser sa carte par courrier, accompagnée d'un support portant les informations essentielles sur les avantages du Statut INFINIMENT, dans un délai de 30 jours suivant son accession au statut INFINIMENT. Pendant ce délai, le Client bénéficie des avantages du statut INFINIMENT.

Le Membre peut utiliser sa carte dans les Hôtels Barrière participants dès qu'il rejoint le statut INFINIMENT.

Les Hôtels Barrière se réservent le droit d'opérer tout contrôle quant à l'utilisation de la Carte. Ces contrôles peuvent intervenir à tout moment.

Tout changement intervenant sur les données communiquées au moment de l'adhésion au Programme de Fidélité devra être renseigné dans les meilleurs délais dans l'espace personnel du site www.hotelsbarriere.com. Le Membre garantit l'exactitude de toutes les informations fournies et sera seul responsable de toute indication erronée, incomplète et obsolète.

A tout moment, le Membre pourra faire une demande de désinscription du Programme de Fidélité, en s'adressant à Groupe Lucien Barrière - 35 Boulevard des Capucines - 75002 PARIS France. Dans ce cas, le Membre restituera sa carte à l'un des Hôtels Barrière ou la retournera par courrier à Groupe Lucien Barrière - 35 Boulevard des Capucines - 75002 PARIS et ne pourra plus prétendre à ses avantages à compter de la date de réception par Groupe Lucien Barrière de la demande de désinscription.

La Carte est gratuite, strictement personnelle et nominative.
Elle ne constitue pas un moyen de paiement.

3. – LES AVANTAGES DU PROGRAMME DE FIDÉLITÉ INFINIMENT BARRIERE

3.1 – Les offres permanentes du Statut DECOUVERTE du Programme de Fidélité

Les bénéficiaires du Statut DECOUVERTE du Programme de fidélité INFINIMENT BARRIERE ont directement accès à des « offres commerciales », ponctuelles ou permanentes. Ces offres consistent par exemple en des remises promotionnelles sur des services proposés par les Hôtels Barrière adhérents au Programme de fidélité INFINIMENT BARRIERE, à l'accès en avant-première à des remises promotionnelles nationales. Il a connaissance de ces offres lors de son inscription au Programme de fidélité INFINIMENT BARRIERE et pendant la durée de vie du Programme de fidélité INFINIMENT BARRIERE.

- Ces offres sont valables dès la création de son compte personnel sur l'espace personnel accessible depuis le site www.hotelsbarriere.com. Ces offres ne sont pas cumulables entre elles, et ne sont pas cumulables avec d'autres promotions présentes temporairement dans les Hôtels Barrière.

Groupe Lucien Barrière se laisse la possibilité de modifier ces offres permanentes à tout moment. Les modifications seront alors portées à la connaissance des Membres, à travers les moyens de communications du Programme de fidélité INFINIMENT BARRIERE, à savoir, par e-mail à l'adresse renseignée lors de son inscription, et sur le site Internet accessible à l'adresse www.hotelsbarriere.com.

Les offres promotionnelles sont portées à la connaissance des membres du statut DECOUVERTE dans l'espace personnel du site www.hotelsbarriere.com.

Le membre souhaitant bénéficier d'une offre de son statut DECOUVERTE, devra se rendre sur le site www.hotelsbarriere.com, dans l'espace personnel, s'identifier, choisir l'offre qu'il souhaite utiliser, choisir ses dates, l'Hôtel Barrière et procéder à sa réservation.

Ces avantages ne sont accessibles que pour des réservations à travers le Site Internet www.hotelsbarriere.com.

3.2 - Les avantages permanents du Statut INFINIMENT du Programme de Fidélité

Les avantages et offres proposés par le statut INFINIMENT sont portés à la connaissance des Membres au moment de l'accession au Statut INFINIMENT, dans le courrier de bienvenue qui leur est remis. Ces avantages restent également visibles sur les différents supports de communication du Programme de fidélité INFINIMENT BARRIERE (site Internet www.hotelsbarriere.com, accueil des Hôtels Barrière). Groupe Lucien Barrière pourra les modifier à tout moment après information portée à la connaissance des membres du statut INFINIMENT.

Groupe Lucien Barrière se réserve le droit de remplacer à tout moment, tout cadeau ou tout avantage pour quelque motif que ce soit, par un cadeau ou un avantage de même valeur au moins notamment en cas de rupture de stock ou d'annulation de l'avantage pour quelque cause que ce soit.

En cas de modification des avantages, le Membre sera alors informé précisément de ces modifications dans les meilleurs délais sur tout support de communication adapté.

Le membre souhaitant bénéficier d'une offre de remise sur un séjour accessible depuis son statut INFINIMENT, devra se rendre sur le site www.hotelsbarriere.com, dans l'espace personnel, s'identifier, choisir l'offre qu'il souhaite utiliser, choisir ses dates, l'Hôtel Barrière et procéder à sa réservation.

Pour les autres avantages, le Membre souhaitant en bénéficier, devra se rendre dans l'un des Hôtels Barrière, présenter sa Carte pour bénéficier de l'avantage ou communiquer son numéro de Carte si l'utilisation de l'avantage suppose une réservation préalable.

Les avantages seront délivrés à la seule initiative de l'Hôtel Barrière où le Membre souhaite utiliser son avantage, dès que les conditions requises d'acquisition sont remplies et que les stocks sont disponibles.

Le Membre est le seul responsable de la conservation de sa Carte.

4- LES EXCLUSIONS AU PROGRAMME DE FIDÉLITÉ

4.1 - Les personnes exclues d'office du bénéfice du statut INFINIMENT du Programme de Fidélité INFINIMENT BARRIERE :

Groupe Lucien Barrière ne peut pas émettre de Carte aux personnes suivantes :

- Les personnes qui ne présenteraient pas les conditions requises à l'attribution de la Carte telles que visées à l'article 1er,
- Les mineurs même émancipés,
- Les employés Groupe Lucien Barrière, ses filiales et Société Fermière du Casino Municipal de Cannes et ses filiales.

Les exclusions visées au présent article 3.1 ont pour conséquence un refus d'attribution de la Carte pour toute la durée de l'exclusion.

4.2 - Cas d'exclusion du Programme de Fidélité

Toute personne inscrite au programme de fidélité INFINIMENT BARRIERE sera exclue du bénéfice du

Programme de Fidélité dans les conditions suivantes :

Les causes :

- Le Membre du statut INFINIMENT qui utiliserait ou permettrait un usage frauduleux ou trompeur de la Carte,
- Le Membre ou une personne qui l'accompagne qui aurait un comportement irrespectueux à l'égard du personnel des Hôtels Barrière ou qui ne respecterait pas les modalités exposées dans le règlement intérieur de l'Hôtel Barrière,
- Le Membre qui créerait un incident à l'intérieur de l'Hôtel Barrière au cours d'un séjour, entraînant ou non des dégradations,
- Le Membre qui manquerait à ses obligations de paiement de ses séjours /prestations de manière répétée.

Les conséquences :

Le Membre exclu en cours de Programme de fidélité INFINIMENT BARRIERE perdra alors ses droits d'utilisation de la Carte, pour ceux issus du statut INFINIMENT dans tous les Hôtels Barrière. De même, le Membre, quel que soit son statut; perdra la possibilité de faire usage de ses avantages et offres dans tous les Hôtels Barrière.

Il ne pourra en aucun cas réclamer l'utilisation du solde de avantages ni réclamer aux hôtels Barrière et/ou Groupe Lucien Barrière, la valeur résiduelle de son avantage .

En cas d'exclusion d'un membre du statut INFINIMENT, sa Carte fera l'objet d'une désactivation automatique par Groupe Lucien Barrière.

Le Membre exclu ne pourra demander aucune indemnisation.

Groupe Lucien Barrière cessera toute sollicitation d'un membre exclu.

Groupe Lucien Barrière se réserve le droit de poursuivre le Membre devant les tribunaux afin de réparer le préjudice qu'il estimerait avoir subi du fait du comportement du Membre.

5 – PERTE OU VOL DE LA CARTE des Membres du Statut INFINIMENT

En cas de perte ou de vol de sa Carte, le Membre du statut INFINIMENT doit immédiatement prévenir Groupe Lucien Barrière par courrier ou s'adresser directement à l'accueil d'un Hôtel Barrière. Une nouvelle Carte sera éditée et envoyée par voie postale au Membre, et les avantages de la Carte perdue ou volée lui resteront acquis avec la nouvelle carte.

L'émission d'une première nouvelle Carte en cas de perte ou vol est gratuite. Au-delà, toute nouvelle rémission de sa Carte sera facturée 10€ au Membre.

Si le Membre de la Carte n'a pas informé un Hôtel Barrière ou Groupe Lucien Barrière au moment du vol ou de la perte, il perd la possibilité de bénéficier des avantages du statut INFINIMENT du Programme de fidélité INFINIMENT BARRIERE. Groupe Lucien Barrière décline toute responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse de la Carte. Si le Client retrouve sa Carte, il s'engage à la restituer à Groupe Lucien Barrière dans les meilleurs délais afin que ce dernier lui émette une nouvelle Carte.

6 – GARANTIE ET RESPONSABILITE

6.1 – Dysfonctionnements

Le Membre reconnaît et accepte les caractéristiques et limites du fonctionnement du Programme de fidélité INFINIMENT BARRIERE et du système de traitement de l'information du Programme de fidélité INFINIMENT BARRIERE permettant l'octroi des avantages. En particulier, il est possible que des dysfonctionnements techniques surviennent, en raison notamment des surtensions électriques, des pannes ponctuelles de composants électroniques ou des erreurs de programmation ou de conception des logiciels entrant pour tout ou partie dans le champ de fonctionnement du Programme de fidélité INFINIMENT BARRIERE.

On entend par dysfonctionnement technique tout problème inhérent au fonctionnement et au système de traitement de l'information du Programme de fidélité INFINIMENT BARRIERE. Dans tous les cas où un hôtel Barrière constaterait, sur la base de nombreux éléments concordants, que des avantages du Programme de fidélité INFINIMENT BARRIERE seraient indûment octroyés, notamment du fait d'un dysfonctionnement technique, ces avantages seront annulés dans leur totalité sans que le Membre ne puisse réclamer ou demander une quelconque compensation ou réparation. Les Membres seront alors prévenus par voie d'affichage ou par tout autre moyen de communication adressé ou sur le site www.hotelsbarriere.com. Groupe Lucien Barrière SAS ou Hôtel Barrière ne pourra être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect, lié à un dysfonctionnement technique ou de toute suspension, temporaire ou définitive du fonctionnement du Programme de fidélité INFINIMENT BARRIERE. Les Membres seront alors informés par voie d'affichage ou par tout autre moyen de communication adressé ou sur le site www.hotelsbarriere.com.

6.2 - Suspension, modification ou arrêt du Programme de Fidélité

Groupe Lucien Barrière se réserve le droit, ce que le Membre du Programme de fidélité INFINIMENT BARRIERE accepte, de modifier à tout moment, suspendre ou interrompre, temporairement ou définitivement, le fonctionnement du Programme de fidélité INFINIMENT BARRIERE, de modifier les conditions générales d'utilisation, sans que le Membre ne puisse demander aucune compensation ou dédommagement.

Groupe Lucien Barrière en avertira le Membre dans les meilleurs délais, par voie d'affichage auprès de l'accueil des Hôtels Barrière, sur le site Internet accessible à l'adresse www.hotelsbarriere.com.

Groupe Lucien Barrière se réserve le droit, ce que le Membre accepte, à tout moment de modifier en tout ou en partie le Programme de fidélité INFINIMENT BARRIERE ou la liste des offres et/ou avantages, de le suspendre ou de l'interrompre temporairement ou définitivement, sans que les Membres ne puissent demander aucune compensation ou dédommagement.

Groupe Lucien Barrière informera les Membres de cette modification dans les meilleurs délais au moyen des supports visés ci-dessus..

En cas d'arrêt du Programme de fidélité INFINIMENT BARRIERE, les Membres pourront utiliser leurs avantages acquis dans la limite de leur date de validité et dans un délai maximum de 6 mois après l'arrêt du programme.

6.3 - Informatique et Liberté

Conservation des données personnelles

Les données personnelles sont conservées pendant toute la durée de validité de l'adhésion au Programme de fidélité INFINIMENT BARRIERE – Durée nécessaire à la relation commerciale.

Modification de données personnelles

Le Membre s'engage lors de sa souscription au Programme de fidélité INFINIMENT BARRIERE et durant toute la durée de sa participation au Programme de fidélité INFINIMENT BARRIERE, à communiquer des informations exactes.

En cas de modification de ses données personnelles, le Membre doit en informer, dans les meilleurs délais Groupe Lucien Barrière, ou modifier ses données personnelles directement dans son espace personnel en ligne depuis le site Internet accessible à l'adresse www.hotelsbarriere.com.

Les données personnelles sont traitées par la société Groupe Lucien Barrière, ses filiales, la société SFCMC et ses filiales, telles que listées dans la politique de confidentialité, agissant en tant que responsables de traitement, afin de permettre l'animation de la relation client, l'envoi de communications et offres. La réponse aux questions marquées d'un astérisque (*) sur le formulaire de création d'un compte est obligatoire à défaut Groupe Lucien Barrière ne pourra créer le compte.

Les données du Membre, récoltées sur l'espace personnel du site www.hotelsbarriere.com, seront traitées par les équipes des Hôtels Barrière, la Direction des Services d'information et le service Marketing de Groupe Lucien Barrière.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le Membre bénéficie notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de demander une limitation du traitement des données à caractère personnel le concernant. Le Membre a également le droit de s'opposer au traitement de ses données pour motif légitime le droit de s'opposer au traitement de ses données à des fins de prospection commerciale ainsi que le droit de donner à Groupe Lucien Barrière des directives sur le sort de ses données après sa mort. Pour en savoir plus sur le traitement des données et sur l'ensemble des droits concernant les données personnelles, le Membre peut consulter la politique de confidentialité sur le site www.hotelsbarriere.com. Pour exercer ces droits, le Membre peut écrire à dpo@groupebarriere.com.

6.4 – Responsabilité de Groupe Lucien Barrière ou des Hôtels Barrière

Les photographies, textes, graphismes, informations reproduits et illustrant le Programme de fidélité INFINIMENT BARRIERE, les offres et les Avantages n'entrent pas dans le champ contractuel. En cas d'erreur manifeste entre les caractéristiques des produits et services et leur représentation, Groupe Lucien Barrière ne saurait voir leur responsabilité engagée.

Les offres des statuts du Programme de fidélité INFINIMENT BARRIERE et les avantages présentés dans le catalogue Welcome Pack, accessibles depuis le site www.hotelsbarriere.com ne sont ni repris, ni échangés ou remplacés par un autre objet ou service pour quelque cause que ce soit. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces en échange des avantages ou des offres.

Groupe Lucien Barrière décline toutes responsabilités concernant l'utilisation de la prestation dès lors que celle-ci sera consommée en dehors des Hôtels Barrière.
La vente ou l'échange des avantages est strictement interdit.

En cas de litige concernant l'interprétation, l'exécution, la mise en œuvre des présentes conditions générales et après avoir saisi le service client et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et Voyage, dont les coordonnées sont les suivantes :

Médiation Tourisme et Voyage

Adresse postale : MTV Médiation Tourisme et Voyage BP 80 303 – 75823 PARIS CEDEX 17

Email : info@mtv.travel

CGU juillet 2019

Informations : <http://www.mtv.travel>

A défaut de réponse satisfaisante, le Membre peut saisir la juridiction ayant compétence pour connaître de son litige.

7 – TERRITORIALITÉ

Les conditions générales au Programme de fidélité INFINIMENT BARRIERE sont valables pour chacun des Hôtels Barrière participants, sur le territoire Français.

8 – LOI APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi française.

9 - CONTACT

Pour toute question relative au Programme de Fidélité, les Membres peuvent contacter le service client par les moyens suivants :

- à l'accueil des Hôtels Barrière
- Par mail à infiniment@groupebarriere.com
- A l'adresse postale suivante : Groupe LUCIEN BARRIERE SAS – Direction Marketing Hôtels
– 35 Boulevard des Capucines 75002 PARIS